

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/086

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5)

**Incorporation des espaces communs
dans le domaine public communal -**

Lotissement rues de Caëstre,

A. Camus, Vandermeersch

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230517-DEL086CM17523-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 17 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le neuf mai deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 22 Absents ayant donné pouvoir : 12 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. GRIMBER, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER

Adjoints,

M. DENTENER, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. MEIRLAND, M. DEVOS
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE (Arrivé à 19H25 prend part au
vote à compter de la question n°2023/077), Mme BELVAL,
Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAILLEUL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DORMION-ROUSSEZ	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Suite à la réalisation du lotissement de 10 parcelles sises, rues de Caestre, Albert Camus, Vandermeersch, autorisé suivant permis d'aménager N°PA05929511O0001 délivré le 2 décembre 2011, Monsieur Albert Schoonheere, aménageur, a sollicité l'incorporation des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal.

Les espaces communs à incorporer dans le domaine public communal sont référencés au cadastre comme suit :

- section CI n°117, rue de Caestre, pour une superficie de 186 m²
- section CI n°118, rue Maxence Vandermeersch, pour une superficie de 778 m²
- section CI n°119, rue Albert Camus, pour une superficie de 704 m²
- section CI n°120, rue Albert Camus, pour une superficie de 309 m²

Soit une superficie totale de 1 977 m², en nature de voirie et espaces verts.

L'état parcellaire détaillant les références cadastrales, les superficies, la nature des équipements figure en annexe.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2111-3 du CGPPP ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et suivants ;

Considérant l'avis favorable rendu par les services techniques municipaux en date du 5 avril 2023, après visite sur site ;

Considérant que les conditions sont remplies afin de classer les parcelles dans le domaine public communal et que leur intégration est réalisée à l'euro symbolique ;

L'étude de Maître RAMON, Notaire à ETAPLES (62630), sera mandatée pour la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge de l'aménageur.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser l'incorporation dans le domaine public communal des espaces communs, détaillés et repris en annexe ;
- D'inscrire les équipements, voiries et réseaux divers au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Constant DEVOS